

①

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Intérieur

DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES
DIRECTION DES FINANCES LOCALES

N° : F/P2071876

Date : 03/07/2018

AUTORISATION DE PROGRAMME

Portant ouverture d'une recette et d'un crédit supplémentaire au budget de
la Commune de: TAN TAN
la Province de: TAN-TAN
(Gestion 2018)

Le MINISTRE DE L'INTERIEUR

Vu le Dahir n° 1.15.85 du 20 Ramadan 1436 (07 juillet 2015) portant promulgation de la loi n° 113.14 relative aux communes;

Vu le Décret n° 02.17.451 du 04 rabii I 1439 (23 novembre 2017) portant règlement de la comptabilité des communes et des établissements de coopération intercommunale

A la demande de l'ordonnateur du budget de la Commune de: TAN TAN

- DECIDE -

ARTICLE PREMIER: Il est ouvert au budget de la Commune de: TAN TAN pour la gestion 2018 un crédit d'engagement de TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE de dirhams (380,000.00 dhs) pour la réalisation des investissements ci-après:

Code budgétaire			Rubrique et nature des travaux	Crédit d'engagement	Crédit de paiement
Chap.	Art.	Parg.			
10	12	10/11	Acquisition d'un camion benne satellite.	380,000.00 dhs	0.00 dhs
Total				380,000.00 dhs	0.00 dhs

ARTICLE DEUX : Les crédits de paiement pour la consolidation des crédits d'engagement visés à l'article premier seront engagés sur une recette d'égale importance à inscrire à la deuxième partie du budget sous la rubrique ci-après:

Chap.50 - Art.20 - Parag.10 : **Part dans le produit de la TVA (Dotations spéciales d'Equipement)**

ARTICLE TROIS: L'Ordonnateur du budget de la Commune de: TAN TAN et le trésorier intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente autorisation.

RABAT, LE 11 JUIL 2018
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

POUR AMPLIATION



Pour le Ministre de l'Intérieur et par délégation
le Wali Directeur Général
des Collectivités Locales

Signé : Khalid SAFIR

